

Aide à domicile

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Aide aux personnes âgées
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide (à domicile) de personnes âgées si salarié
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide à domicile
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide-ménagère
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Assistante de vie
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Assistante familiale
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Auxiliaire de vie
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Garde à domicile
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Travailleuse familiale, technicienne de l'intervention sociale et familiale
Assistant de vie aux familles
Assistant de vie dépendance
Auxiliaire de vie sociale
Employé familial
Intervenant à domicile
Travailleuse familiale

Codes

- **PCS-ESE 2003** : 563b
- **CITP88** : 9131
- **ROME1999** : 11112
- **CITP2008** : 9111

DESRIPTIF

L'aide à domicile se déplace chez des particuliers pour contribuer au maintien à domicile des personnes âgées, accidentées, personnes malades ou handicapées

- **Accompagne et aide les personnes fragiles** (personne âgée, handicapée, malade, enfant...) **dans les actes essentiels de la vie quotidienne** (aide aux déplacements et à la mobilisation, aide à la toilette, l'habillage, le déshabillage et à l'alimentation).
- **Accompagne et aide les personnes fragiles dans les activités ordinaires de la vie quotidienne** (aide ou réalisation : achats alimentaires, entretien du linge, nettoyage du logement...).
- **Accompagne et aide les personnes fragiles dans les activités de la vie sociale et relationnelle** en les assistant dans les activités de loisir et de vie sociale et en les aidant à la gestion des documents familiaux et administratifs.
- **Sécurise ou participe à la sécurisation** de l'habitation.
- **Stimule l'éveil et la communication** (stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices).
- Doit faire preuve en permanence de vigilance et signaler à l'encadrement et aux personnes soignantes tout état inhabituel de la personne aidée.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

L'aide à domicile peut être salarié :

- directement par les particuliers employeurs qui le rémunèrent alors avec des chèques emploi-service,
- salarié d'une association, d'une collectivité locale ou d'une entreprise de services d'aide à la personne.

Dans les services d'aide à la personne dont font partie les aides à domicile :

9 sur 10 sont des femmes

60 % travaillent à temps partiel et cumulent plusieurs employeurs.

66% sont employés par un particulier employeur

29 % sont employés par des organismes d'aide à la personne

5 % sont employés par un particulier et un organisme

1/3 % ont 55 ans et plus

1 049 000 salariés dans les services d'aide à la personne selon la DARES en 2019

58%* exercent le samedi, 45%* le dimanche.

- Pour des raisons de financement, l'aide à domicile peut avoir le statut d'employée de maison (l'employeur, dépassant les ressources pour prétendre à des aides du département ou des caisses de retraite, pourra prétendre aux réductions d'impôt par l'emploi direct).

* Chiffres de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques) 2009-2011
issu du document : D. Ast. Les portraits statistiques des métiers 1982-2011 "Synthèse.Stat" décembre 2012 n°2

Formation professionnelle :

- Diplôme de niveau V (CAP, BEP) et VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Nombreuses certifications professionnelles du niveau BEP-CAP au niveau Master (dont Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA) Service Spécialité Service aux Personnes, CAP assistante technique en milieu familial et collectif, Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP), Agent d'Accompagnement auprès des Personnes Agées et des Personnes Dépendantes (AAPAPD), Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF), BEP Carrières Sanitaires et Sociales, Auxiliaire de gérontologie, Auxiliaire de vie sociale)
- DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale qui remplaçait le CAFAD : Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide à Domicile.


Selon la DARES, en "2009-2011", la moitié des aides à domicile sont sans formation.

Evolution de carrière

- Dans les associations à effectif élevé, possibilité d'accéder à la fonction de chef de secteur, assurant l'encadrement de plusieurs aides à domicile.
- Des évolutions vers d'autres métiers d'aide, Aide-soignant et Aide Médico-Psychologique, exercés à domicile ou en institution.


CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
domicile de la personne aidée	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique 		
	espace de travail inadapté à l'activité				



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	non reconnaissance de l'activité par la hiérarchie				
multiplicité des lieux de travail de l'aide à domicile	nuisances dues aux déplacements de l'aide à domicile	prendre en charge financièrement les déplacements			



Organisation du travail


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail géré seul	isolement psychologique 	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité				
	surcharge de travail ressentie				recherche d'une souffrance psychique
		veiller à la gestion des volumes de travail			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
travail isolé	isolement psychologique 	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique 		


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
temps partiel imposé	employeurs multiples				recherche des effets sur la santé décrits
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
			surmenage		
			majoration de la fatigue générale		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail le week-end	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
repos < 48 H consécutives	repos hebdomadaire régulièrement inférieur à 48 h	privilégier les horaires favorisant la récupération	fatigue [asthénie]		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles de la vigilance 		
amplitude horaire > 12 H	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
dépassement horaire fréquent	variabilite, imprevisibilite de la charge de travail				
	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées à des déplacements professionnels	disposer d'un moyen de communication (radio ou téléphone) permettant le contact avec l'entreprise			
		organiser les déplacements 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir un moyen de déplacement professionnel adapté			
		prévenir le risque routier			
	nuisances liées à un repos < 48 H consécutives	privilégier les horaires favorisant la récupération	fatigue [asthénie]		
			troubles de la vigilance 		
multiplicité des tâches	nuisances liées à la simultanéité des tâches				recherche d'une souffrance psychique
		planifier le travail			
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
décalage entre les missions et les tâches réalisées	injonction paradoxale par la hiérarchie	définir les tâches			




Tâches





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer l'entretien ménager du domicile	nuisances de l'aide à domicile				établir la fiche de poste de l'aide à domicile
		conseils aide à domicile Covid-19			
	poussiere aspecifique 	préférer l'aspiration absolue			
		proscrire le balayage à sec			
		capter au point d'émission 			
			allergie		
			irritation respiratoire		
			allergie		
			rhinite récidivante		
			sinusite aiguë		
			maladies de l'appareil respiratoire		



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
faire les lits	posture accroupie				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	posture agenouillée				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
préparer les repas					


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
dispenser les soins liés à l'alimentation	produit pour l'alimentation	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
effectuer l'entretien du linge					
aider à la toilette et à l'habillage	situation entraînant une charge psychologique				
	accès à l'intimité d'autrui				
	fluide humain	respecter les règles d'hygiène 			
		porter des EPI adaptés			
		informer sur le risque infectieux			
			maladies infectieuses et parasitaires		
aider aux déplacements au lever et au coucher					
effectuer les courses et les achats courants					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
aider aux démarches administratives					
accompagner psychosocialement la personne aidée	non reconnaissance de l'activité par les patients	reconnaître l'activité			
assurer le lien avec les soignants					
assurer le lien avec la famille					
gérer le chauffage					
conduire un Véhicule Léger 	déplacement routier				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		prévenir le risque routier			
		aménager des accès			
		former les conducteurs routiers 			
		signaler temporairement et baliser le chantier			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique			
		signaler les dénivelés			
		Utiliser des véhicules appropriés 			
		utiliser du matériel sur roulettes			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer et former à la manutention manuelle 			
		mettre à disposition des sanitaires à proximité			
		limiter les organisations en horaires atypiques			
		respecter les temps de repos			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		privilégier les horaires favorisant la récupération			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			état de stress post-traumatique 		
	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		Utiliser des véhicules appropriés 			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
	posture assise 				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		limiter la posture assise prolongée			
		veiller à l'ergonomie du poste			
		informer sur la prévention des TMS			
			arthropathies		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			cervicalgie - Région cervico-dorsale		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			troubles veineux		
			troubles cardiovasculaires 		

Outils et équipements


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
fauteuil roulant	effort de poussée et de traction				recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recherche des pathologies cardiaques et/ou vasculaires
		proposer une formation action PRAP 			
		choisir du matériel de manutention adapté 			
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			lésions traumatiques de l'épaule et du bras		
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			accélération de la fréquence cardiaque		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
escabeau	espace de travail situé en hauteur 	mettre les équipements de travail en conformité 			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		supprimer les postes de travail à l'échelle 			
		mettre à disposition une plate-forme de travail 			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation 			
matériel de ménage					
matériel de cuisine	outil coupant				contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
lit	lit non adapté	installer un lit médicalisé			
		former le personnel à l'utilisation des outils			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		


Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
personne âgée	situations entraînant une charge psycho-affective de l'aide à domicile 	renforcer l'encadrement			
		mettre en place un plan d'aide adapté			
		favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
personne atteinte de handicap	situation entraînant une charge émotionnelle				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	situation entraînant une charge psychologique				
personne avec trouble de la personnalité	agression physique	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée		
			stress aigu traumatique		
			stress aigu traumatique		
			état de stress post-traumatique 		
	manque de respect dans la communication verbale	former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
personnes malades	evenement traumatisant vécu comme témoin ou relate	former au PSC1			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		mettre en place des consignes adaptées			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
	patient contagieux				informer sur les vaccinations 
		Veiller à l'hygiène des mains			
		informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer			
		Porter des gants			
		porter une tenue adaptée			
			effets sur la santé infectieux		
	AGENTS BIOLOGIQUES PATHOGENES DES GROUPES 3 ET 4 (SIR) 			SIR Suivi Individuel Renforcé 	
				SIR agents biologiques des groupes 3 et 4 	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					contrôler l'état vaccinal 
		prévenir le risque biologique 			
		porter des EPI agents biologiques pathogènes 			
		informer l'employeur et le salarié sur les risques biologiques 			
personne en fin de vie	confrontation avec la souffrance et/ou la mort	favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles			
		favoriser le travail en réseau			
familles endeuillées	situation entraînant une charge émotionnelle				
	confrontation avec la souffrance et/ou la mort	favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles			
		favoriser le travail en réseau			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
animaux de compagnie	morsure ou griffure	informer sur les spécificités des animaux	effets sur la santé infectieux		
			rage		
produits de nettoyage	produit lavage sol, mur, surface industrielle	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel	éviter contact mains et visage		
		conseils de prévention - protection cutanée 			
		porter des gants adaptés			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermite irritante de contact		
			dermite allergique de contact (RG 65)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
gants en latex	protéine de latex 				recherche des effets sur la santé décrits
		Porter des gants appropriés à l'activité 			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie			
			urticaire de contact		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			rhinite allergique et vasomotrice		
			asthme à prédominance allergique		
			choc anaphylactique, sans précision		
			RG 95 		
tenues personnelles souvent portées	salissures des tenues	faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)			
		adapter sa tenue de travail			
		changer fréquemment de tenue de travail			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

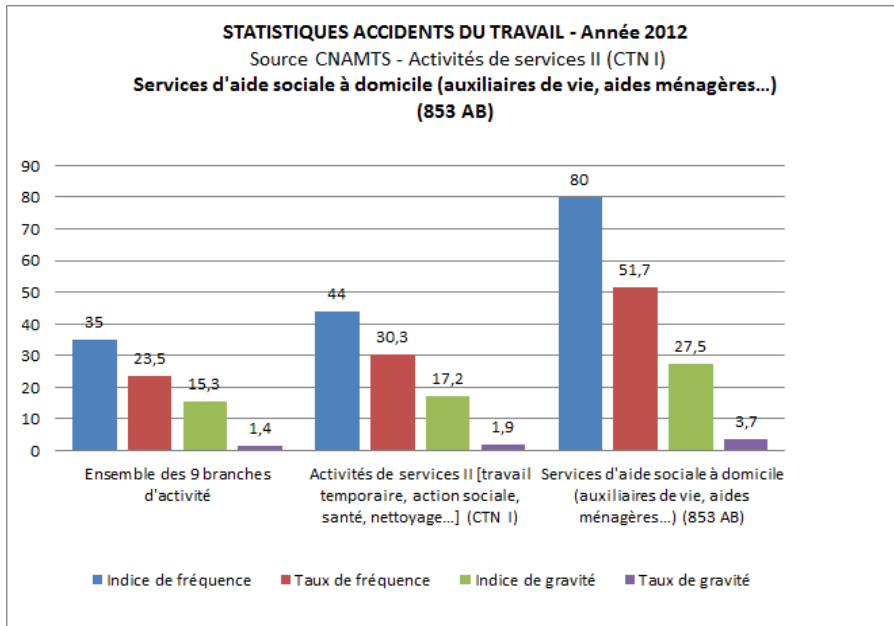
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit

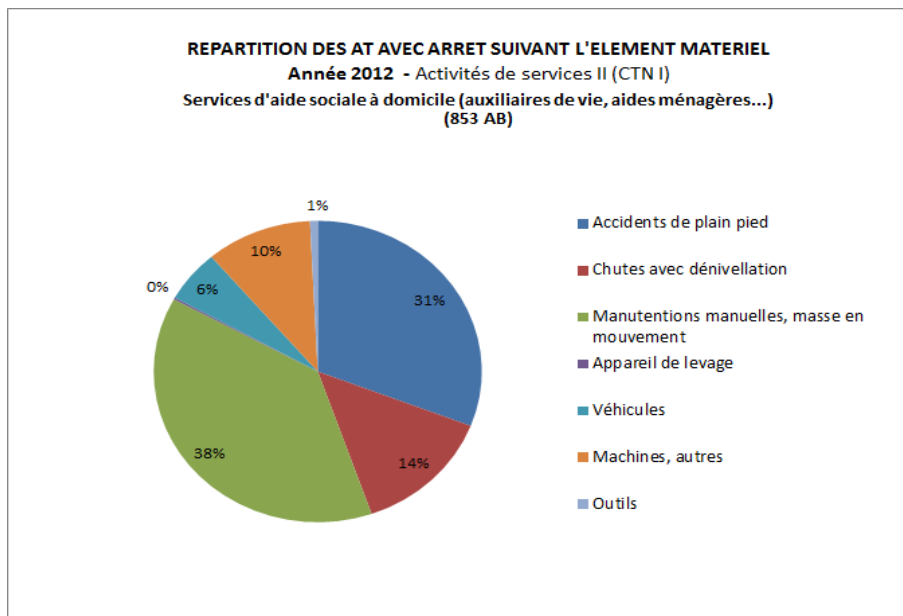
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certains mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium intracellulare, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°76 : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile**
- **Tableau n°80 : Kératoconjunctivites virales**
- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. **Statistiques accidents du travail** année 2012 "Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...) (853 AB) :





Toutes les études soulignent une charge de travail psycho-affective et physique très importante du fait des statuts parfois encore précaires, des modes de rémunération, du déficit en formation et en organisation du travail.

- Une partie des aides à domicile directement employées par la personne aidée échappe au suivi par un service de santé au travail.
- La base EPICEA recense parmi 20 AT graves 12 décès par accident de la voie publique dont 8 avec une voiture, 1 décès dans un incendie provoqué par un poêle à pétrole et 1 décès par arme à feu (le fils d'une personne aidée tira sur l'aide à domicile).

Caractéristiques exceptionnelles

- Peut assurer des gardes de nuit
- Le travail le week-end n'est plus exceptionnel.
- Peut intervenir auprès de personnes handicapées ou temporairement auprès de personnes malades.

Mots clés :

Travail à domicile

Aide à la personne

Accompagnement

Glossaire métier

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Grille AGGIR : outil destiné à évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance physique et psychologique des personnes aidées (cotation GIR allant de 6 (indépendance) à 1 (dépendance)).

Plan d'aide : il définit les prestations à fournir à la personne aidée.

Conclusions

- **L'évaluation des risques et la prévention sont freinés par la confusion entre lieu privé et lieu de travail** (le code du travail ne s'applique pas dans un domicile privé).
- **La professionnalisation a été aidée par les formations et le dispositif VAE.**
- **L'amélioration des conditions de travail des aides à domicile passe par :**
 - * l'amélioration de l'organisation du travail (encadrement renforcé, plan d'aide et contrat d'intervention, analyse de la pratique...),
 - * l'aménagement des logements prenant en compte le vieillissement de la population mais aussi l'activité d'aide au domicile.

Règlementation

- ◦ Code du Travail Art L 3123-11
- Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail;
- Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (1) ;
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application ;

- Loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- Loi n° 71-996 du 15 décembre 1971 tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employées de maisons, les gardiens d'immeubles à usage d'habitation et les travailleurs à domicile ;
- Décret n° 2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L. 129-1 du code du travail (nouvel article L. 7231-1 et suivants) ;
- Décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile ;
- Décret n° 2002-793 du 3 mai 2002 relatif aux conditions d'exercice des professionnels de santé délivrant des soins palliatifs à domicile pris pour l'application de l'article L. 162-1-10 du code de la sécurité sociale ;
- Décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- Décret n° 92-18 du 6 janvier 1992 relatif aux associations de services aux personnes
- Arrêté du 4 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- Arrêté du 21 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 10 septembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « aide à domicile » ;
- Arrêté du 15 décembre 1993 instituant un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile ;
- Arrêté du 3 octobre 2011 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif
- Circulaire du 19 janvier 2006 présentant la liste des activités de services à la personne et la nouvelle procédure d'agrément des organismes de service d'aide à la personne ;
- IDCC 2111 Convention Collective des salariés du particulier du 24 novembre 1999 étendue le 2 mars 2000 pour les salariés employés directement par la personne aidée ;
- IDCC 1258 Convention Collective des organismes d'aide ou de maintien à domicile du 18 mai 1983 étendue pour les organismes d'aide au maintien à domicile ;
- IDCC 1261 Convention collective nationale des personnels des centres sociaux et socioculturels et des associations adhérentes au SNAECSO étendue par arrêté du 22 janvier 1987 ;

- Norme AFNOR X 50-056 mai 2008 "Services aux personnes à domicile" ;
- Calendrier vaccinal et autres avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatifs à la vaccination (voir www.invs.sante.fr).

Références bibliographiques

- **BUREL A., GONZALES F, BARON R, DEWITTE J.D.** Une profession méconnue : aide ménagère. Archives de Maladies Professionnelles 2000; 61, (6):379-388.
- **JOUVENOT C, REUTER K.** L'aide à domicile, une véritable profession. Travail et Changement 2006;306:10-12.
- **LEGRAND M, VERGER C.** Ménageons les aides ménagères. Archives des Maladies Professionnelles 2002; 61, (6):478-479.
- Memmi S, Rosankis E, Duval M, Léonard M. Quels risques psychosociaux chez les salariées de l'aide à domicile? (enquête sumer). RST 2021;n°168:55-63.
- **SARAZIN B.** Aide à domicile, un secteur en effervescence – Travail et Changement 2002 ; 281:16-17.
- **YAHIAOUI F, NICOT A.M.** Freins à l'embauche et à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'aide à domicile étude ANACT pour la DGAS 2002 . 87 pages
- **INRS.** Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. ED 4198. Paris 2012. 64 pages.
- **INRS.** Aide, accompagnement, soin et services à domicile : obligations des employeurs prestataires. ED 6066.1ère édition.Paris;2010.22 pages.
- **INRS.** Repérer et prévenir les risques professionnels à domicile. Grille de repérage. ED 4298. Paris 2010. 4 pages.
- **INRS.** Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions pour prévenir les chutes au travail. ED 4193. Paris 2010. dépliant 3 volets
- **INRS.** Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail. ED 4191. Paris 2009. dépliant 3 volets
- **INRS.** Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions pour prévenir les risques d'infection. ED 4194. Paris 2010. dépliant 3 volets
- **INRS.** Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions pour prévenir les accidents liés aux déplacements professionnels. ED 4195. Paris 2011. dépliant 3 volets
- **INRS.** Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions : apprivoisez le temps pour mieux vivre ensemble au travail. ED 4196. Paris 2011. dépliant 3 volets
- **INRS.** Professionnels des services à la personne, soyons vigilants ensemble. ED 4192. Paris 2009. dépliant 3 volets

- **INRS** Regard sur le travail : quand les aides à domicile deviennent « auxiliaires de vie sociale NS 257 Note scientifique et technique. Paris 2005. 84 pages
- **EVEREST** Evaluation et prévention des risques chez les aides à domicile. Document pour le médecin du travail 2005 ; 102 : 161-189.
- **ASMT** Le travail d'aide aux personnes âgées. Conditions de travail et santé perçue chez les aides soignantes, agents de services, aides ménagères des maisons de retraites et des structures d'aides à domicile. 1999;17:
- **Base EPICEA.**
- **MARQUIER R, NAHON S.** Les conditions de travail des aides à domicile en 2008. Dossier Solidarité et Santé 2012-30. DREES Paris. 60p. www.drees.santé.gouv.fr
- **BARDOT F.** Regard clinique sur le travail des auxiliaires de vie. Travailler n° 28. 2012. 57 - 73p
- **COURBON L.** Aide à domicile. Coordonner les intervenants pour mieux agir. Travail et Sécurité n°740 juin 2013. 2p
- **DECOSTER A, FORT E, LEROYER A, CAMUS I, et coll.** Conditions de travail et santé des salariés travaillant auprès des personnes âgées. AMP vol 72 ;1, 2011, p13-23
- **ACMS, Yvelines Santé Travail** Guide pour l'évaluation des risques professionnels.3-2010. www.acms.asso.fr, www.yvelinessantetreavail.net
- **DVD INRS DV0346.** D'une maison à l'autre : risques professionnels et aide à domicile, 2005.
- **DARES** : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/b813e39e2579f6e4f6a7c919a7b58ea8/Dares%20_DR%20Salari%C3%A9s%20des%20services%20%C3%A0%20la%20personne%20en%202019.pdf

ADRESSES UTILES

- UNASSAD Union Nationale de l'Aide des Soins et des Services aux Domiciles www.unassad.net
- ADMR Association du service à domicile www.admr.org
- FEPEM
- CRAM des Pays de Loire : Guide d'évaluation des risques www.cram-pl.fr

Fiche métier FMP issue de la **FMP Aide à domicile** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>